

Flash Instance

CT



Eaux & Milieux Aquatiques



N° 8

6 OCTOBRE
2016

Elus CT

TITULAIRES :

Yannick POGNART
yannick.pognart@onema.fr
06 72 08 12 63
Rémy ARSENTO
remy.arsento@onema.fr
06 72 08 10 10

SUPPLEANTS :

Laurent NUNEZ
laurent.nunez@onema.fr
06 72 08 15 70
Julie LEFRANCOIS
julie.lefrancois@onema.fr
06 72 08 10 04

WEB

Site du SNE-FSU Onema :
<http://www.sne-fsu.org/sne/spip.php?rubrique51>

Adresse électronique :
sne.fsu@onema.fr

Engagement,
Ethique,
Cohérence

Comité Technique du 6 octobre 2016

Présents :

Représentants de l'administration :

P. Michelet, S. Gravellier, A. Bristica, B. Biscarel, P. Larboullat.

Organisations syndicales :

SNAPE-Solidaires : S. Honoré et F. Kolakowski.

SN- CGT : V. Vauclin (en visio) et F. Lamand.

SNE-FSU : Y. Pognart et R. Arseno.

Secrétariat adjoint assuré par le SNE-FSU.

Ordre du jour :

Actualités

Pour avis

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016, **APPROUVE à l'unanimité**,
2. Transfert des personnels de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, **APPROUVE Vote partagé**.

Pour information

3. Point d'étape sur le dispositif de pré-positionnement
4. Point d'information sur le projet de mutualisation des services départementaux,

Questions diverses :

- SNE-FSU : Prélèvement fond de trésorerie
- SNE-FSU : Ecophyto
- SNE-FSU : Concours IAE
- SNE-FSU : Requalification ATE/ TE

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016

Adopté à l'unanimité après quelques corrections de forme du SN-CGT. Le SNE-FSU rappelle une fois encore que le PV du 20 novembre 2013 n'est toujours pas paru.

POINT 2 : Transfert des personnels de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN)

Déclaration introductive du directeur général : il rappelle que selon lui ce point est un peu entre deux eaux : pas tout à fait un avis et pas une simple information non plus. Plutôt une consultation. Certaines OS se sont émus que cela ne soit pas validé en Comité de suivi AFB (COSUI). Pour lui c'est normal cela regarde les CT d'établissements, cela rentre dans leurs prérogatives. L'intégration de la FCBN est prévue depuis le début de la Loi Biodiversité. Il restait juste à affiner ce que voulait dire précisément "intégration".

C'est bien la structure de coordination qui est intégrée pas les conservatoires botaniques nationaux en tant que tels. Cela concerne 6 personnes localisées à Montreuil.

La DRH précise que les personnels transférés sont des personnels de droit privé (monde associatif) sauf le directeur donc c'est un transfert d'entités de droit privé vers entité de droit public. 5 personnes concernées. Des propositions individuelles de contrat seront formulées et le transfert se fera le plus rapidement possible après le 1^{er} janvier 2017. Cela ne concerne pas le directeur qui est détaché auprès de la FCBN. Son transfert ne sera donc pas réalisé dans le même timing.

SNE-FSU : Il ya actuellement 11 postes à la FCBN mais ils ne sont que 6 à travailler et nous devrions accueillir que 5 ETP. Alors comment fait-on ? Nous les faisons travailler deux fois plus ? Nous rappelons que les postes sont sur des thématiques très pointues (ex: chargée de projets "phytosociologue",...) et que **l'étude d'impact du projet de loi Biodiversité prévoyait 8 ETP pour l'équipe de la FCBN**. Va-t-on devoir déshabiller Jacques pour habiller Paul ou on laisse Paul "à poil" ?

On va donc transférer à l'intérieur de l'AFB "les bras" (l'équipe salariée en sous effectif), mais pas la tête (la "gouvernance"). L'état se substitue à la gouvernance de ces CBN. **Nous demandons donc des garanties.**

Le directeur général : pas d'effectifs fléchés au sein de l'AFB. Ne trouve pas anormal que des structures qui tirent en grande partie leur subside de l'état soient pilotées par l'ETAT.

SNE-FSU : actuellement ces personnels sont en contrat de droit privé donc ils seront soit sous quasi statut soit fonctionnarisés ?

La DRH : ce sera le quasi statut. Ensuite ils pourront passer le concours de déprécarisation. Nous travaillons actuellement sur ces contrats de droit public.

SNE-FSU : Le quasi statut en préparation ou un simili quasi statut ?

Le directeur général : un quasi statut adapté à la situation puisque nous sommes obligés de les reprendre même si cela ne correspond pas exactement à leur fonction. Par exemple le cas d'une secrétaire n'est pas prévu mais nous devons tout de même la faire rentrer dans ce dispositif.

La responsable du pôle juridique : la proposition de contrat est étudiée et rédigée par moi. Le transfert se fait dans le cadre du droit de travail.

SNE-FSU : Et pour le directeur qui est en détachement ?

La responsable du pôle juridique : nous avons reçu le directeur et nous lui avons expliqué que le dispositif s'adresse à des salariés de droit privé et que lui dépendant du droit public il sera traité à part. Son cas tombe dans le cas général des fonctionnaires en détachement et pas dans celui des autres salariés pour qui nous devons reprendre les clauses substantielles.

Le directeur général : son traitement actuel ne sera donc pas garanti.

CGT : est-ce que ces 6 postes s'ajoutent au 1080 de l'AFB ?

Le directeur général : oui cela s'ajoute.

CGT : s'agissant des 50 postes en plus annoncés pour l'AFB, comment seront-ils répartis ?

Le directeur général : ce n'est pas complètement stabilisé donc ce n'est pas aujourd'hui que nous communiquerons. Pour l'instant ils n'existent pas tant que le projet de Loi de Finance (PLF) 2017 n'est pas validé. Il y aura prochainement la publication d'ouverture de postes.

CGT : à votre arrivée vous avez dit que vous remettiez à plat la cartographie des effectifs. On sera donc attentif à cela ...

Le directeur général : vous pouvez être attentifs...

Le directeur général : moment actuel est particulier car nous sommes entre deux périodes (pas encore AFB mais plus tout à fait ONEMA).

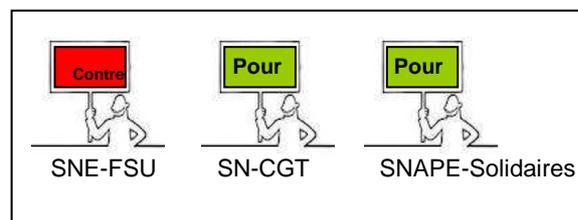
La DRH a un énorme travail en ce moment et cela provoque une grosse tension pour cette équipe. Les équipes AAMP, ATEN et PNF ont tendance à se reposer sur nous. Cette situation peut expliquer des petits retards sur d'autres sujets.

Vote : APPROUVE VOTE PARTAGE

SNE-FSU : **Contre**. Nous ne sommes pas contre le transfert des personnels et des missions mais se pose la question des ETP qui sont inférieurs à l'étude d'impact (5 contre 8). En l'état, cela ne permettra pas un fonctionnement correct au sein de l'AFB.

CGT : **Pour** mais émet une réserve sur les ETP.

SNAPE : **Pour**. Dit émettre la même remarque que les collègues sur les ETP.



POINT 3 : Point d'étape sur le dispositif de pré-positionnement

Le directeur général présente les chiffres du suivi de pré positionnement (CF. Tableau récapitulatif ci dessous).

A retenir :

- **Sur 805 fiches envoyées à l'Onema 217 refus, 261 acceptations avec des souhaits, 277 acceptations et 50 accords tacite,**
- **Fortes disparités régionales,**
- **Peu ou pas de refus dans les autres établissements intégrant l'AFB.**

Il rappelle que les DIR et les CSD auront toute légitimité à répondre aux 478 fiches "oui mais" et "je refuse".

ETABLISSEMENT D'ORIGINE	NB DE FICHES NAVETTES ENVOYÉES AU 16/09/2016	NB DE FICHES NAVETTES NOTIFIÉES AU 16/09/2016	TOTAL REPONSES 16/09/2016	dont J'ACCÉPTE	dont J'ACCÉPTE AVEC DES SOUHAITS	dont JE REFUSE	dont ACCORD TACITE
AAMP	150	149*	149	85	58	6	0
ATEN	27	26**	26	8	17	1	0
PNF	32	27***	27	19	8	0	0
ONEMA DONT :	809	809	805****	277	261	217	50
Délégation interrégionale Bourgogne Franche Comté (DIR9)	49	49	49	5	16	22	6
Délégation interrégionale Bretagne Pays de Loire (DIR2)	74	74	74	29	11	20	14
Délégation interrégionale Centre Poitou Charentes (DIR4)	65	65	65	10	11	39	5
Délégation interrégionale Massif central (DIR6)	55	55	55	11	30	11	3
Délégation interrégionale Méditerranée (DIR8)	86	86	86	23	23	33	7
Délégation interrégionale Nord Est (DIR3)	57	57	57	38	17	2	0
Délégation interrégionale Nord Ouest (DIR1)	79	79	75****	13	16	39	7
Délégation interrégionale Sud Ouest (DIR7)	102	102	102	38	44	18	2
Délégation régionale Rhône Alpes (DIR5)	70	70	70	23	21	23	3
Direction générale dont :	172	172	172	87	72	10	3
Agence comptable	7	7	7	6	1	0	0
Direction de la connaissance et de l'information sur l'eau	32	32	32	13	17	2	0
Direction de l'action scientifique et technique	41	41	41	25	13	3	0
Direction du contrôle des usages et de l'action territoriale	31	31	31	7	20	1	3
Secrétariat général	61	61	61	36	21	4	0

Total général	1018	1011	1007	389	344	224	50
% / NB FICHES ENVOYÉES		99%	99%	38%	34%	22%	5%
% / NB FICHES NOTIFIÉES			100%	38%	34%	22%	5%
% / NB REPONSES				39%	34%	22%	/

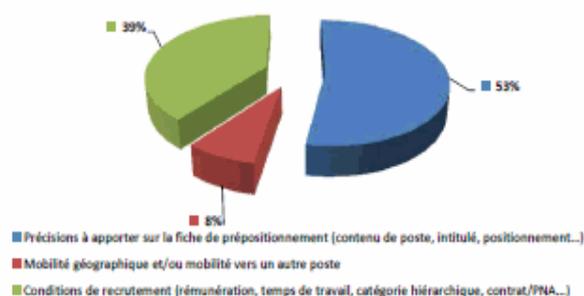
* 1 agent qui démissionne

** 1 agent décodé

*** 32-27 = 5 agents en attente de renouvellement de contrat fin 2016 à qui n'ont pas été remises les fiches de prépositionnement

**** 4 agents dont le délai de 21 jours n'est pas écoulé au 16/09/2016

Typologie des souhaits et/ou motifs de refus exprimés



SNAP-Solidaires : Il y aura probablement plus de retour positif lors de la seconde vague mais cela ne veut pas dire qu'il y a acceptation. Il y a un gros sentiment de trahison. Dès les premières préfigurations, il avait été dit que les questions statutaires étaient un préalable... aujourd'hui la déception est présente.

Le directeur général : je ne comprends pas ces refus car pour moi le travail n'a pas changé et il ne changera pas avant ou après cette étape.

SNE-FSU : le travail a beaucoup évolué ces dernières années et c'est un moment propice pour le mettre en avant ...

Le directeur général : Nous relayons cela mais nous n'avons pas la main là-dessus. On peut comprendre que 150 postes d'ATE transformés en TE sur 1500 c'est peu, que les ITA attendent le quasi statut depuis de longs moi,... mais cela ne veut pas dire que l'AFB c'est négatif !

CGT : AFB est une source de danger car se pose la question du maintien des missions. Pour l'instant l'AFB ce n'est que de la communication

SNAP : en plus il y a de l'inquiétude avec la mutualisation.

Le directeur général : je pense que cette mutualisation est une bonne chose. Mon sentiment est que de toute façon cela ne va pas rester figer comme cela (AFB d'un côté ONCFS de l'autre) longtemps.

CGT : mentionne l'hétérogénéité des situations en DIR (pour des mêmes Avis Techniques ils sont reversés ici en action partenariale et là en contrôle des usages). Certaines missions ne sont pas encore claires.

Le directeur général : je trouve qu'à l'Onema on s'inquiète beaucoup en général, cela m'étonne depuis mon arrivée. Dans toutes les administrations il n'y pas d'organigramme similaire à tous les niveaux (ex : d'une DREAL à l'autre pas le même schéma d'organisation). **Le pire n'est jamais certain...(expression répétée plusieurs fois !)**

Pas de certitudes sur le long terme, je ne peux pas garantir des choses sur le long terme. Rien n'est garanti à vie... Il y a de l'évolution possible. Certains points sont effectivement encore flous (travail avec les ARB).

SNE-FSU : Sur les fiches de pré-positionnement les missions ne correspondent pas aux fiches de poste. Il y a eu une évolution des métiers. Les critiques émises par les agents ne sont pas que des critiques d'ordre général mais aussi des critiques précises sur les fiches de poste (ex : 50 % des activités métiers oubliés comme directeur d'enquête, contribution aux missions techniques,...). Certains ont écrit 1 ou 2 pages.

Le directeur général : les remarques seront intégrées lors du travail prochain sur les fiches de poste.

SNE-FSU : pas très compréhensible que les fiches de pré-positionnement ne reprennent qu'une partie des missions qui seront listées dans les futures fiches de poste. Pourquoi celles-ci et pas d'autres ?

Le directeur général : je sais que les personnels sont sous tension notamment avec la mutualisation.

CGT : ambiguïté avec future ARB dans les DIR. Crainte que les missions évoluent.

Le directeur général : quelle garanties puis-je donner sur une chose que l'on suppose, qui n'a pas encore eu lieu ?

Les ARB ne peuvent pas prendre des compétences que l'AFB ne voudrait pas donner. C'est un système partenarial. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des régions où les discussions sont plus difficiles...la Loi a dit : "ce que vous ne pouvez pas faire en commun c'est la police... le reste oui".

Pas de "transfert" de personnels vers l'ARB.

De toutes les façons, il faudra plusieurs années pour que le système se stabilise.

Sur les mobilités et le pré-positionnement : le directeur général identifie 2 cas :

- celui où la demande de changement de poste ne démunit pas le service de départ et intéresse le service d'accueil : sera regardée favorablement
- celui où la demande de changement de poste démunit le service de départ : la réponse sera alors négative et la proposition de cette mobilité sera traitée alors après-coup et hors cadre de pré-positionnement selon les règles classiques de mobilité.

POINT 4 : Point d'information sur le projet de mutualisation des services départementaux

SNAPE-Solidaires : a-t-on une idée sur le planning de déclaration de candidature des chefs de service mutualisé ?

Le directeur général : sur le sujet en général je veux rappeler **qu'il faut faire attention aux informations qui circulent** : nuance à faire entre ce qui est certain, ce qui est conditionnel et ce qui est diffusé en off ou par une seule des parties...

Avec l'ONCFS, nous sommes partis de positions très différentes et aujourd'hui on tend à se rapprocher.

Sur le sujet des futurs chefs de service mutualisé, un point d'accord : quelque soit la procédure de désignation de ces responsables il faudra comme préalables : 1) une fiche de poste CSD et adjoint (en cours de finalisation) 2) un cadre commun de référence (travail à faire). Sur ce point, il n'y aura pas de modèle d'organisation unique pour tous les départements (cela dépendra de la hiérarchisation des enjeux, de la taille des équipes, des différences de partenaires,...).

Le calendrier est fixé à la fin de l'année-début année prochaine pour ces points. Le processus de désignation des chefs de service est sur un calendrier similaire.

Le principe d'une mutualisation par vague semble acquis à partir d'été 2017 (les départements les plus facilement opérationnels-déjà bureau en commun par exemple- seront les premiers de la liste).

Il est prévu que les binômes CSD et adjoint soient connus vers février/mars.

Bien évidemment tout cela est un calendrier souhaitable, il se peut malgré tout que se soit décalé d'1 mois ou 2.

Une convention AFB/ONCFS sera à soumettre au CA.

SNE-FSU : Lancer un appel à candidature pour poste de CSD est malin puisque cela consiste à renvoyer vers des agents de catégorie B, le travail dévolu normalement aux hauts fonctionnaires du ministère et/ou des EP. **Ce qui importe ce sont les missions.**

Egalement important d'avoir une harmonisation des règlements intérieurs, des notes de service, des outils de gestion, des outils informatiques de rapportage...tout ne sera pas fait avant mais il faut lancer les chantiers.

Le directeur général : effectivement tout ne sera pas fait avant mais l'important c'est de hiérarchiser. Il y aura assurément quelques mois de flottement : sur les outils de rapportage par exemple.

SNE-FSU : Questions statutaires et indemnitaires : il y a des pré requis sur les ATE/TE et les contractuels. Nous ne rentrerons pas dans le débat aujourd'hui car cela se traite au niveau ministériel mais nous rappelons la grosse attente des personnels sur le sujet.

SNE-FSU : nous souhaitons avoir des précisions sur le rôle du coordinateur.

Le directeur général : le rôle des DIR sont différents à l'Onema et à l'Oncfs. A l'Oncfs ils sont partis sur l'échelon départemental seulement. Nous ne sommes pas raccord là-dessus. Si l'aspect technique du coordinateur ne pose pas de souci le côté hiérarchique est plus complexe (de qui va-t-il dépendre ?).

SNE-FSU : peut-être faudrait-il plutôt parler d'animateur (exemple de l'animateur inter-MISEN). **Il faut surtout veiller à respecter l'autonomie des établissements publics par rapport aux services de l'état.**

CGT : au niveau des locaux communs, qui ira chez qui ?

Le directeur général : nous sommes sur ce sujet au niveau zéro de la réflexion... évidemment l'idée est de rapprocher physiquement les équipes mais pas forcément de regrouper tout le monde au même endroit. Il pourra y avoir d'autres implantations (antennes). Ceci est mon point de vue mais ne constitue pas une information car je le rappelle sur ce sujet nous en sommes au niveau zéro.

SNE-FSU : nous sommes complètement ok avec cette vision qui consiste à avoir plusieurs implantations communes. Nous nous battons depuis plusieurs années là-dessus. Cela permettra ainsi de conserver le travail sectorisé. Nous sommes heureux de noter cette orientation puisque lors de précédents comités techniques, le DCUAT avait tenu des propos opposés indiquant notamment que la sectorisation n'apportait aucune plus-value et qu'elle était donc vouée à disparaître.

SNAPE-Solidaires : y aura-t-il une enveloppe supplémentaire pour mener ce travail immobilier ?

Le directeur général : non. C'est d'ailleurs plus un problème de plan de charge que de finance.

Rappel législatif : **s'il n'y a pas d'unité de travail commune il n'y a pas de police puisque selon la Loi l'AFB fait de la police "dans le cadre d'unité de travail commune".**

CGT : ce service mutualisé plus important en effectif ne va-t-il pas faciliter la baisse des effectifs ?

Le directeur général : cela n'a pas de lien. Le mouvement général de baisse des effectifs touche toute la fonction publique et l'établissement en général pas les services territoriaux spécifiquement.

C'est plutôt une bonne chose d'avoir des effectifs plus conséquents car avec des services à 4 agents la question du fonctionnement se pose et donc par effet de lien de cause à effet l'idée de nous mettre en DDT également.

Si sur la question des diminutions d'effectifs nous n'avons pas la main sur celle des missions nous l'avons !

Souhaite que l'on ne rentre pas dans le débat "on fait plus de police de la chasse que de police de l'eau ou l'inverse" sinon nous "sommes morts" ! **Oui les agents des deux établissements feront de la police de l'eau ou de la chasse mais marginalement car il faut exploiter les compétences des gens dans leur filière.**

Je rappelle que **l'étanchéité n'est pas totale entre les deux établissements** (beaucoup de mutations de l'un vers l'autre, même corps de l'environnement et donc même culture). **Nous allons écrire dans le document de référence que ce n'est pas parce que le CSD vient de l'Oncfs qu'on privilégiera la police de la chasse et inversement....**Nous ne savons pas encore quelle forme cela prendra mais cela y figurera. **Selon moi, s'il n'y a pas un minimum d'intérêt pour le partage des missions pas sur que cela marche.**

CGT : dans certaines régions (nord est) les unités de travail communes seront à 9 agents. Si on considère qu'à 4 à l'Onema c'est difficile ce sera aussi difficile à 9 ! Que comptez-vous faire ?

Le directeur général : on pourra orienter les mobilités vers ces régions mais il est vrai que si les gens ne veulent pas venir cela restera compliqué.

Une question se posera aussi à l'avenir : lors de l'ouverture de postes à l'AFB ou à l'Oncfs, il faudra une coordination à définir. Comment l'AFB fait le choix d'ouvrir dans tel ou tel département et l'Oncfs dans tel ou tel autre ? Il faudra un arbitrage et un minimum de choix conjoints. Cela risque d'entraîner un peu moins de liberté pour les établissements.

Questions diverses

- **Prélèvement trésorerie (question SNE-FSU)** :

SNE-FSU : Il semble que le fond de roulement de l'ONEMA soit conséquent, cette trésorerie est liée au fonctionnement intrinsèque des « interventions » (subventions écophyto ...), mais il semble que le ministère du budget aient des vues sur ce « pactole » alors que sa réinjection dans le budget de l'AFB serait plus cohérent. Qu'en est-il ?

Le directeur général : il y a beaucoup de trésorerie à l'Onema. Cela est lié au décalage entre la programmation et le paiement et concerne la solidarité interbassins et le plan écophyto). En gros on réserve de l'argent pour des projets qui ne sont pas prêts à sortir. Cela se chiffre à 10 Me chaque année. Le fond de roulement Ecophyto est de 60 M (pour un budget annuel de 40 M) et de 100 M pour le budget Onema (pour un budget annuel de 140 M).

Oui cela est problématique car pour Bercy et les médias c'est de l'argent en trop mais en réalité comptable ce n'est pas le cas. Les subventions sont promises même si elles ne sont pas versées.

Donc au final c'est un problème de programmation (il faut plus de critères pour éviter que des projets non mûrs soient subventionnés).

Est ce que les services de Bercy sont dénués de projet et de visée là-dessus ? Pas pour le moment ! Donc pour l'instant pas une information.

- Ecophyto (question SNE-FSU) :

SNE-FSU : Dans la première version du projet de décret AFB, il y avait un article dédié au programme écophyto, il a disparu de la version votée en CTM. Où est passée l'activité écophyto ?

Le Directeur Général : Ecophyto étant sous co-tutelle ministère de l'agriculture, cela aurait obligé de soumettre le décret AFB à la cosignature du ministre de l'agriculture. Il a été jugé plus pertinent de rédiger un décret spécial sur ce sujet qui sera cosigné agriculture.

- Concours IAE pour les TE (question SNE-FSU) :

Rappel du contexte : Un examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est ouvert notamment **aux techniciens de l'environnement**. Le nombre total des places offertes est fixé à 48. Malheureusement la note d'information a été diffusée au MEEM et à l'ONCFS (du fait de la double tutelle Environnement et Agriculture) mais pas dans d'autres EP environnement qui ont des TE notamment à l'ONEMA. Aussi la date limite d'inscription était passée lorsque l'information a commencé à circuler. Malgré notre interpellation du bureau des relations sociales et de la tutelle en CTM rien n'y fait puisque la DRH du ministère considère que l'information étant publiée au journal officiel, il n'y avait pas lieu d'en faire publicité dans la mesure où cette information était disponible et visible. (C'est bien connu, nul n'est censé ignorer la loi !). Aucun rattrapage n'est donc envisagé pour pallier aux défauts de l'administration !

SNE-FSU : nous rappelons ces informations et souhaitons avoir des explications sur ce loupé qui tombe d'autant plus mal en année de mutualisation. Nous rappelons qu'il est vraiment urgent de trouver un débouché autre que l'agriculture pour les techniciens de l'environnement. L'accueil des candidats aux oraux des derniers concours étant un exemple marquant de la problématique.

La direction générale confirme nos informations sur le défaut d'information. Elle explique travailler à un rapprochement avec les gestionnaires du corps des IAE au ministère de l'agriculture notamment pour pouvoir accéder aux informations car pour le moment ils n'en reçoivent aucunes.

Le directeur général reconnaît que d'évidence il y a eu un raté et que l'établissement se débrouille pour que cela ne se reproduise pas. Il déclare que le MEEM entame une réflexion pour un débouché des TE dans le corps des ITPE.

- Requalification ATE/TE (question SNE-FSU) :

SNE-FSU : nous souhaitons avoir des précisions sur le processus en cours et notamment sur les nouvelles fonctions des agents requalifiés. Nous mentionnons que certains agents se sont vus dire par leur DIR que "leur fonction n'allait que peu évoluer et qu'ils continueraient à faire le même travail qu'avant" alors que d'autres se voient attribuer des nouvelles missions spécifiques. Cela pose la question de l'équité...

La DRH indique que le processus comprend après la requalification l'établissement d'un projet professionnel individualisé (PPI). La rédaction d'une trame de PPI est actuellement en cours et sera débattu prochainement en CODIR. Cette trame servira de cadre général pour la discussion entre les agents requalifiés et leur hiérarchie pour établir le PPI de chaque agent.

FIN